

*EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETES DU MAIRE*

N° PM 023/272

**Portant réglementation de la circulation et du stationnement  
43 rue Volcy FÉVRE  
afin de réaliser des travaux de rénovation dans une maison**

**Le Maire de la Commune de la Flotte,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

**Vu** le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

**Vu** l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

**Vu** la demande de :

**MANU RÉNOV 17**

**CHEMIN DE LA MOULINATTE**

**17410 SAINT MARTIN DE RÉ**

**Considérant** que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

**Considérant** que afin de réaliser des travaux de rénovation dans une maison, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 43 rue Volcy FÉVRE,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 : Du mardi 12 septembre 2023 à 8h00 au mardi 31 octobre 2023 à 18h00**

La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits 43 rue Volcy FÉVRE afin de réaliser des travaux de rénovation dans une maison organisé par "MANU RÉNOV 17". Une déviation pourra être mise en place par les rues adjacentes.

**ARTICLE 2 :** La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par "MANU RÉNOV 17".

**ARTICLE 3 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

**ARTICLE 4 :** Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Pour Ampliation :**

- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- La Police Municipale,
- MANU RÉNOV 17

Fait à La Flotte, le 15/09/2023

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDEAU

